

<p style="text-align: center;">Conférence nationale sur la diversité au travail Discours de Christian Dupont Ministre Fédéral pour l'Égalité des chances</p>

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui pour la journée européenne de lutte contre les discriminations dans le cadre de la campagne menée par l'Union européenne depuis septembre dernier.

Le thème de la diversité au travail que vous avez choisi d'aborder me tient particulièrement à cœur car il constitue, vous en conviendrez, un enjeu de taille pour la construction d'une Europe multiculturelle.

Je remercie dès lors les organisateurs pour leur invitation et celle adressée à mes collègues.

Mais si le monde politique a un rôle central à jouer, je me réjouis également de la présence d'acteurs oh combien essentiels à la lutte contre les discriminations que sont les syndicats, le monde de l'entreprise et le tissu associatif. C'est en effet en unissant nos forces que nous pourrions tenter d'enrayer ce fléau qui, en mettant en péril le parcours professionnel de milliers de nos concitoyens, fragilise gravement la cohésion sociale et notre souci de vivre ensemble, dans une égale dignité. Parmi les catégories de personnes les plus touchées par les discriminations, il y a les étrangers et les Belges d'origine étrangère.

Vous aurez d'ailleurs certainement évoqué les chiffres les concernant mais permettez-moi d'énumérer à nouveau les chiffres les plus marquants :

- 30%, c'est en moyenne le taux de discrimination ethnique que connaît notre pays d'après l'étude réalisée par le Bureau international du travail en 1997 ;
- 5 fois plus de chômeurs pour les populations étrangères malgré des qualifications égales, ce sont les données livrées par l'Institut national de statistiques pour l'année 2002-2003 ;
- 30%, c'est le taux d'étrangers universitaires non européens qui n'ont pas d'emploi alors qu'ils sont à peine 5% parmi les Belges d'origine.

Ces dernières années, des campagnes de sensibilisation, des séminaires et des colloques ont été organisés pour sensibiliser les employeurs ou encore les organismes de placement. Des dispositifs visant la lutte contre la discrimination ont par ailleurs été initiés dans les trois régions. Malgré cela, cette profonde injustice demeure.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi dès lors de dire ici combien je suis inquiet mais malgré tout optimiste.

Inquiet parce qu'à l'heure où les partis démocratiques belges et européens prônent la tolérance, où la discrimination est condamnée tant au niveau politique que juridique, une

part importante des employeurs de notre pays considèrent encore et toujours qu'il est légitime d'exclure une personne du marché du travail sur base de sa couleur de peau ou de son origine.

Il reste donc encore fort à faire. Il est même urgent de faire et ce malgré les difficultés.

Mais je vous le disais, je suis optimiste malgré tout. A l'instar de l'attitude exemplaire de l'entreprise Remmery, je suis en effet persuadé que dans notre pays, des employeurs font front au quotidien contre l'intolérance. Il faut non seulement les en féliciter mais aussi les inviter à sensibiliser d'autres employeurs au bien-fondé de leur attitude.

Pour ce qui concerne l'Egalité des chances et la Fonction publique, je suis malgré tout heureux de venir vous faire part de deux projets prévus dans l'accord de gouvernement qui viennent tout juste d'aboutir.

Le premier concerne l'arrêté royal sur les tests de situation. La loi du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme impose en effet en son article 19 l'adoption d'un arrêté royal afin de fixer les modalités du test de situation.

Parmi les objectifs poursuivis, l'A.R. entend notamment :

- 1) garantir la validité méthodologique du test et la confiance que le juge peut, a priori, avoir en ces tests ;
- 2) garantir le respect des droits fondamentaux des personnes concernées par le test (responsable, testeurs, testé).

Les discriminations étant très difficiles à prouver, nul doute qu'un tel outil viendra renforcer considérablement notre arsenal législatif antidiscriminatoire et les droits de la personne discriminée.

Le deuxième projet concerne le plan diversité de la fonction publique fédérale que j'ai mis en place en février dernier. L'objectif de ce plan est de mieux refléter la composition de la société en y intégrant les femmes, les handicapés et les personnes d'origine étrangère. En matière d'ouverture à la diversité, les pouvoirs publics doivent en effet jouer leur rôle en servant d'exemple à suivre.

Concernant les populations d'origine étrangère, une analyse montre que seuls 0.55% des fonctionnaires n'ont pas la nationalité belge. Les actions menées à l'égard de ce public seront de plusieurs ordres. Elles visent à mieux informer ces populations sur la procédure de sélection mais aussi des modalités d'obtention d'une équivalence de diplômes. Par ailleurs, l'exigence de la nationalité sera fixée au moment de l'entrée en service et non plus au moment de la participation à la sélection de recrutement. L'on veillera aussi à une composition diversifiée des jurys. Je souhaite également que puisse être établie rapidement une définition commune de la notion d'exercice de la puissance publique.

Mesdames et Messieurs, il ne suffit pas de mettre en place des politiques de diversité, il faut pouvoir également en mesurer l'efficacité et se donner des objectifs chiffrés.

Or comme vous le savez, une part des discriminations n'est plus quantifiable car nombreux sont les étrangers qui, ayant opté pour la nationalité belge, ne sont plus identifiables

C'est pourquoi, je souhaite qu'on examine le caractère pertinent de l'établissement des statistiques dites ethniques. Si je suis personnellement favorable à un enregistrement sur base volontaire, je trouve utile d'entamer un débat politique avec tous les acteurs concernés. .

Mesdames et messieurs, je vous le disais en commençant, la lutte contre la discrimination dans l'emploi est l'affaire de tous. C'est pourquoi il est pour moi primordial de travailler en partenariat avec mes collègues régionaux et ma collègue fédérale ici présente. Madame la ministre Freya Vandebossche à laquelle je céderai la parole dans un instant et moi-même sommes déjà déterminés à travailler ensemble sur la question. Je souhaite qu'il en aille de même du côté de mes collègues régionaux.

Car en la matière, ni les mots ni les lois ne suffisent. Seules réussissent les projets portés par une volonté et une détermination politiques fortes.

Je vous remercie.

22.03.05